

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 11 juillet 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 04/07/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 11

Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Renouvellement convention dans le cadre de l'intervention informatique à l'école primaire de Piégut pour l'année 2019/2020. - DE_2019_039

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une intervenante informatique se rend à l'école primaire du RPI à raison de 2 heures par semaine, soit 72 heures par an au tarif de 45 € l'heure il explique que les élèves de Venterol en bénéficient aussi, donc la commune de Venterol rembourse une partie de cette somme proratisée au nombre d'enfants domiciliés sur son territoire.

Ce remboursement est soumis à une convention signée entre les deux communes renouvelable par tacite reconduction à chaque rentrée scolaire, il propose de renouveler cette convention pour l'année 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil unicpal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la convention permettant de rembourser l'intervenante informatique qui se rend à l'école de Piégut pour l'année scolaire 2019/2020.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2019
004-210402343-20190711-DE_2019_039-DE

